

EMPLOI / LOGEMENT / POPULATION PERMANENTE

- La « Population Permanente » au sein de la CCMTO, globalement, diminue - Le nombre d'Emplois régresse - Le nombre de Résidences Secondaires croît - Le coût du logement (achat/location) est élevé - Le coût de la vie, au quotidien, reste à la hausse.

Quelles dispositions envisagez-vous de prendre pour enrayer cette « désertification », créer l'emploi indispensable, contenir les prix, réduire les dépenses, ramener une population active et stabilisée et œuvrer ainsi au « Développement Economique » de notre Côte d'Opale ?

| Le Touquet qui vous ressemble, le Touquet qui nous rassemble Juliette BERNARD | Agir pour Le Touquet Léonce Michel DEPREZ | Rassemblement pour le Touquet-Paris-Plage Daniel FASQUELLE |
|---|---|--|
| <p>1- Politique de l'emploi. Contacts étroits avec le tissu économique local (tous secteurs, yc agriculteurs et Valeo) afin de « doper » la croissance des entreprises existantes.</p> <p>Le moyen privilégié retenu : la connexion des entreprises, administrations et particuliers au réseau de fibre optique "Très Haut Débit" prévu dans le Schéma Directeur Régional du Très Haut Débit. Faire passer Le Touquet priorité 1 (comme Berck)</p> <p>2 - Logement : Grâce aux mesures précédentes, on peut augmenter le temps de présence des résidents secondaires (télétravail). Par ailleurs, on engagera, à l'échelle CCMTO, un plan logement en accord avec le SCOT du Pays du Montreuillois et les PLU des communes.</p> <p>Indépendamment des mesures précédentes destinées à développer l'emploi, de nouveaux métiers apparaîtront aussi bien dans l'économie touristique, les commerces, l'aide aux personnes que dans l'économie environnementale que nous accompagnerons par des formations appropriées</p> | <p>C'est le cœur de notre programme et la principale raison de la mobilisation de notre liste "Agir pour le Touquet".</p> <p>Notre programme est entièrement détaillé dans les tracs N° 1, 2 et 3 de notre campagne électorale.</p> | <p>* « La population « permanente » au sein de la CCMTO globalement diminuée » : ce postulat est faux car au vu du dernier recensement INSEE, la population permanente de la Communauté de Communes « Mer et Terres d'Opale » est passée de 30 329 habitants en 1999 à 31 798 habitants en 2009, soit une augmentation de + 4,80 %. Cette croissance démographique est encore plus importante à l'échelle du territoire du Montreuillois (+6,08 %).</p> <p>* « Le nombre d'emplois régresse » cette tendance est nationale, pas spécifique à notre territoire. Il faut préciser cependant que sur le territoire du Montreuillois, la Communauté de Communes « Mer et Terres d'Opale » est celle qui compte le plus d'actifs.</p> <p>Dans les analyses du diagnostic SCOT, il est indiqué que la crise de 2008 n'a pas épargnée le territoire avec une baisse de - 3,2 % du nombre d'emplois mais selon un analyse de septembre 2011, l'emploi sur cette zone d'emploi a progressé entre 2009 et 2010 de 0,4% alors qu'il reculait partout en région (-2% en moyenne).</p> <p>* « Le nombre de résidences secondaires croît » : effectivement, cette croissance prouve que notre territoire reste attractif, ce qui est propice au développement de l'économie touristique. D'autre part, même si le parc de logement de la CCMTO est composé à + de 50% de résidences secondaires, il faut préciser que le nombre de résidences principales augmente lui aussi (+14,56% entre 1999 et 2009) et dans des proportions quasi similaires à l'accroissement des résidences secondaires (+16,63% entre 1999 et 2009). Entre 2000 et 2009, 3879 logements ont été autorisés sur le territoire, dont 91% sur les communes littorales.</p> <p>* « Le coût du logement est élevé (achat/location) : on peut le regretter et c'est pourquoi il faut développer des politiques volontaristes fortes au Touquet et dans le Pays du Montreuillois. C'est d'ailleurs l'un des objectifs majeurs du SCOT.</p> <p>Question : quelles dispositions envisagez-vous de prendre ?</p> <p>Réponses/position/engagements : Agir sur l'Habitat, le Foncier et l'Emploi au travers au Schéma de Cohérence Territorial du Pays Maritime et Rural du Montreuillois.</p> <p>Le SCOT apporte des réponses majeures et d'ensemble aux questions d'emplois, de développement économique, de logement sur le territoire du Montreuillois. Il définit à long terme une stratégie globale de développement qui tient compte de toutes les composantes du territoire (économie, habitat, transports, ressources naturelles, paysages, etc.) et s'inscrit dans la durabilité en veillant à la gestion des ressources économiques sociales et environnementales à long terme.</p> <p>Logement/Habitat : En se basant sur les orientations du SCOT définies à long terme, et par la mise en œuvre d'une politique habitat (PLH, OPAH...), il sera désormais possible d'agir à l'échelle du territoire du Montreuillois et celui de la CCMTO sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• le renouvellement urbain dans le cadre d'une réflexion littoral/arrière-pays,• le développement d'une offre de logements adaptée aux besoins des ménages, et notamment des jeunes ménages,• la réhabilitation et la remise sur le marché de logements vacants,• l'offre d'un parcours résidentiel diversifié sur l'ensemble du territoire en évitant la ségrégation socio-spatiale en adéquation avec les besoins et les capacités financières des ménages (jeunes ménages, familles, personnes défavorisées, personnes âgées, gens du voyage...), |

- | | | |
|--|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none">• le rapprochement entre le lieu de résidence et le lieu de travail afin de maintenir une vie locale sur les pôles touristiques littoraux,• le développement d'une stratégie et d'outils adéquats pour maîtriser et offrir du foncier pour le logement. Cette stratégie doit permettre le développement des formes urbaines novatrices alliant qualité de vie et gestion économe et « écologique » de l'espace. Ces formes urbaines devront favoriser la mixité de population, notamment la mixité générationnelle ainsi que la mixité des activités (habitat, services aux populations et activités).• la lutte contre la précarité énergétique en limitant et en organisant les déplacements motorisés afin d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement,• la mise en place de critères objectifs permettant de guider les politiques d'attribution des logements locatifs et les accessions à la propriété sociale,• la réhabilitation et la requalification des logements existants,• la définition d'une ligne de conduite dans la création des nouvelles zones à urbaniser,• l'offre d'hébergements conformes aux attentes d'un public jeune (étudiants, emplois saisonniers) en évitant une ségrégation et en favorisant l'intégration avec la population permanente (réflexion sur un habitat intergénérationnel). |
|--|--|--|

Emploi/développement économique : Grâce au SCOT, ses orientations en matière de développement économique local et les garanties qu'il apporte sur la maîtrise de la consommation d'espaces agricoles, des projets de développement économique et d'aménagement urbain majeurs pour le territoire vont pouvoir être réalisés : Parc d'activités Opalopolis à Etaples, Champ Gretz à Berck, projet urbain du Front de mer à Stella, etc..